



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB, KABJU - 06.11.2019

Numéro de publication: KK02-0000008274

Canton: JU

Entité de publication:

Office des poursuites et faillites Delémont, Rue de l'Avenir 2,
2800 Delémont

Publication de faillite/appeal aux créanciers Electro Christen SA

Débiteurs:

Electro Christen SA
Rue du 23-Juin 33, 2830 Courrendlin
Suisse

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 03.10.2019

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 06.12.2019

Point de contact:

Office des poursuites et faillites Delémont Rue de l'Avenir 2
2800 Delémont

Remarques:

L'offre suivante est parvenue à l'Office des faillites soussigné :
une offre de Fr. 15'000.00 pour l'acquisition de gré à gré de tous les biens mobiliers (estimation de l'office : Fr.

18'530.00), comprenant du mobilier de bureau, du matériel électrique, du petit outillage et des véhicules. Le détail de ces biens mobiliers est à disposition auprès de l'Office des faillites. Tous les créanciers de la faillite et les tiers intéressés peuvent offrir un montant supérieur à celui offert pour la reprise de ces objets. Le délai imparti est fixé au 6 décembre 2019. Les intéressés qui auront fait une offre garantie financièrement seront départagés lors d'une séance d'enchères privées qui interviendra juste après la fin du délai précité. L'Office des faillites est à disposition pour tout complément d'information.